

Arrêté N° 2021- 128

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la Licence Professionnelle Banque est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 20/04/2021

Pour La Présidente,
La Vice-présidente en charge de la
formation et de la vie étudiante

Marie-Karine L'HOMME



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2020 - 2021

Intitulé exact du diplôme :

Licence Professionnelle Banque

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Mme Genevieve ROISSAC	Présidente
Enseignant-Chercheur	Mme Nadège MARCHAND	MCF
Enseignant-chercheur	M. Dominique CHABERT	MCF
Enseignant-chercheur	M. Gaël LEOEUF	MCF
Professionnel	M. Frédéric SANTANGELO	Professionnel
Professionnel	M. Thierry PIERRET	Professionnel